

LICENCE DE TIREUR SPORTIF

Documents à fournir en plus de l'affiliation

RENOUVELLEMENT de la LTS pour 2024 ATTENTION !!!

**Votre dossier doit être remis à votre club au plus tard
15 jours avant la fin de la validité de votre LTS.**



Le dossier doit comprendre :



Une photocopie RECTO/VERSO de votre carnet
de tir avec vos 12 cachets répartis sur minimum 3 trimestres
(suivant décrets)



Le document LICENCE DEFINITIVE DE TIR SPORTIF
« demande de renouvellement des carnets de tirs »
dûment complété



Une photocopie du Certificat Médical
de moins de 3 mois



Une photocopie de votre extrait de casier judiciaire
de moins de 3 mois



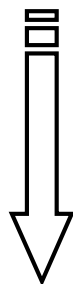
Paiement de 15,00 euros sur le compte du club

BE22 0882 1676 1447



	Demande de LTS définitive après un cycle de LTS provisoire	Demande annuelle de renouvellement du carnet de tir	Demande d'ajout d'une catégorie	Demande de retrait d'une catégorie	Demande de suspension de la LTS Définitive
→	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→	Nom- Prénom		Club	
	No LTS		No Affiliation	



I. Pour une demande de LTS définitive après un cycle de provisoire ou le renouvellement annuel du carnet de tir d'une LTS définitive en cours

- Joindre** :
- Paiement de 15€ sur le compte du club BE22 0882 1676 1447
 - copie recto/verso du carnet de tir LTS provisoire ou LTS définitive
 - copie d'un certificat médical (<= 3 mois) ou copie CM affiliation (<= 3 mois)
 - extrait de casier judiciaire original « stand de tir » **596.1-5A** (<= 3mois) ou copie identique du **CJ 596.1-5A** validée par le club (<= 3 mois)
 - vérification de la validité de l'affiliation en cours

Remarque : les certificats de réussite sont mis à notre disposition par les examinateurs et mentionneront la catégorie d'armes avec laquelle vous avez présenté votre épreuve pratique.

→ pour la 1^{re} demande LTS D Autorisation du conjoint ou cohabitant(s) majeur(s) : Art. 11 §3 8°

Le signataire, majeur cohabitant du demandeur déclare ne pas s'opposer à la demande d'émission d'une LTS définitive ainsi qu'à la détention d'arme(s) prévue(s) dans le cadre du décret.

Nom et Prénom	Lien de parenté	Signature

II. Pour une demande d'ajout de catégorie ou de retrait d'une catégorie

- Choisir** :
- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 armes de poing 2 armes d'épaule à canon rayé 3 armes d'épaule à canon lisse 4 armes à poudre noire | } | entourer le chiffre de la catégorie à ajouter, à retirer |
|---|---|--|

Joindre → le carnet de tir original fourni avec la LTS provisoire ou la LTS définitive

III. Pour une demande de suspension/interruption de la LTS

Je demande la suspension de ma LTS du au

Joindre → sous ce pli, l'ensemble des documents (médicaux, légaux, ordre de mission ou autre(s)) qui me permettent de justifier la demande.

décret Art. 15 § 1^{er} interruption de 6 mois maximum, renouvelable deux fois sur la période de validité de la LTS définitive.

→ Date

Signature
J'ai lu et j'ai compris la déclaration de Vie Privée

Vie Privée : les données privées sont traitées selon le RGPD, voir la déclaration sur le site www.urstbf.org



ATTESTATION MEDICALE

Licence de Tireur Sportif

En application des Art. 7 §2 4° et Art. 13 2° du Décret du 20 décembre 2011 publié au Moniteur Belge du 29 février 2012 visant l'octroi d'une licence de tireur sportif provisoire ou définitive, un certificat médical est requis.

••

Le soussigné,••

médecin, déclare que••

Madame / Monsieur ¹••

né(e) à••

adresse••

.....••

ce jour, le :

ne présente pas de signe(s) clinique(s) apparent(s) contre-indiquant la pratique du tir sportif.••

••

Date

Signature et cachet du médecin

••

¹ Biffer la mention inutile